

Conseil Communautaire du 12 mars 2020

Compte rendu N° CC2VV_03/2020

Le 12 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, au Tuyé de Mésandans (25680).

La séance est ouverte à 19h15. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 06/03/2020

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Raymond BOBY (*Bournois*) Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), Noël CHAVEY (*Onans*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Bernard DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Michel FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*) ; Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Lucien LABEUICHE (*Hyémondans*), Gilles LAMBERT (*Pays-de-Clerval*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Catherine MILLET (*Rougemont*), Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Michel VERDIERE (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), Chantal VURPILLOT (*Médière*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

ABSENTS EXCUSES :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*).

ABSENTS SUPPLEES :

/

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), pouvoir à Victor ZUAN ; Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), pouvoir à Georges GARNIER ; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT ; Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARRENA ; André VURPILLOT (*Désandans*), pouvoir à Alain PASTEUR

ABSENTS :

Dominique BELFORT (*Rougemont*), Christophe CATALA (*Cubrial*), François CIRESA (*Soye*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Karine GUILLIER (*Rang*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Michael HUGONNIOT (*Arcey*); Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Denise MATHIOT (*Geney*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*) ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Xavier PERRIN (*Montussaint*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Gilles SAVOUREY (*Gondenans-Montby*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*),

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné secrétaire de séance **Rémy NAPPEY**, parmi les membres du conseil communautaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20/02/2020

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors des séances du Conseil Communautaire réuni le 20 février 2020 et, en l'absence d'observation, considère ce compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20/02/2020

2. Aide à l'immobilier d'entreprises :

- Projet d'extension de « L'Isle Santé » à l'Isle sur le Doubs

3. Service jeunesse :

- Convention Carte Avantage Jeunes

4. GEMAPI :

- -SMAMBVO : convention de fonctionnement et investissement (2019 / 2020)

5. Régie Eau et Assainissement :

- Acquisition d'un logiciel de facturation
- Eau potable : avenant au contrat ZRR de l'Agence de l'Eau
- Budget assainissement : Décision modificative

6. Tourisme :

- Modification des tarifs de la régie OT

7. Informations et questions diverses

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Président propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- Poursuite de la procédure de protection de captage des sources sur la commune de Tournans

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants: 54 Exprimés: 54 Pour: 54 Contre: 0 Abstentions : 0

2. Aide à l'immobilier d'entreprises : Projet d'extension de « L'Isle Santé » à l'ISD

Le Président informe l'assemblée que la SCI HYGIE a déposé une demande d'aide à l'immobilier portant sur l'extension de la maison médicale « L'ISLE SANTE » ouverte en juin 2017, afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Il précise que le projet d'extension, portant une surface de 200 m² à 320 m², permettra d'accueillir en plus de l'équipe actuelle un troisième médecin généraliste, un centre de soins et d'addictologie, une infirmière ASALEE et une salle de réunion.

Il indique également que le projet de la SCI HYGIE (estimé à 237 000 € HT) est éligible au règlement d'intervention économique de la CC2VV concernant l'immobilier d'entreprises, à hauteur de 40 000 € HT, car ce dernier a été étendu aux projets de santé pluridisciplinaires (cf. délibération n° 2020/22 – séance du 20/02/2020).

L'exposé entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'attribution d'une subvention de 40 000 € HT au profit de la SCI HYGIE ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

3. Service jeunesse : Convention Carte Avantage Jeunes

Il est rappelé à l'assemblée que la carte Avantage Jeunes, proposée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de plus de 3 000 réductions et gratuités dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs ou de la vie quotidienne.

Les collectivités peuvent permettre aux jeunes de leur territoire de bénéficier de cette carte, selon différentes options :

- 1) offrir la carte. Dans ce cas, les cartes sont facturées 7 € à la collectivité,
- 2) vendre la carte à prix réduit, (6 € maximum). Dans ce cas, les cartes sont facturées 7 € à la collectivité,
- 3) vendre à plein tarif à 8 €. Dans ce cas, les cartes sont facturées 8 € à la collectivité

La Commission Jeunesse propose de retenir la deuxième option et de vendre la carte Avantages Jeunes des trois secteurs (*Besançon ; Haute Saône et Montbéliard*) aux résidents de moins de 30 ans du territoire de la CC2VV au prix de 5 € (soit une participation de 2 € par carte pour la CC2VV).

Discussions / réactions

- *Pierre FILET demande où seront vendues ces cartes ?
Alain PASTEUR lui indique qu'elles le seront au siège de la CC2VV ainsi que dans les 2 pôles de proximité. Les animateurs jeunesse seront chargés de la promotion et de la vente de celles-ci.*
- *Sylvain DUBOIS indique que sa commune offre gratuitement les cartes à ses jeunes habitants. Dans cette configuration, comment la CC2VV pourrait supporter les 2 € qu'elle prendra en charge dans les autres communes ?
Alain PASTEUR indique que cette question n'a pas été abordée en commission. Elle sera posée lors de la prochaine réunion.*
- *Rémy NAPPEY rappelle à l'assemblée que ces cartes sont destinées aux moins de 30 ans. Il est important de communiquer sur cet aspect car souvent les plus de vingt ans n'y pensent plus.*

Après délibération, le conseil communautaire opte pour la proposition de la Commission Jeunesse et :

- décide d'acquérir des cartes Avantage Jeunes des secteurs de Besançon, Haute Saône et Montbéliard;
- décide de fixer le prix de vente de la carte Avantage Jeunes à 5 euros
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

En aparté, Alain PASTEUR apporte quelques informations et précisions sur les thématiques dont il a la charge :

- Le **bilan CLSH** de février est positif. Aux difficultés rencontrées lors des vacances de novembre succède une vraie réussite avec une bonne fréquentation et des prestations de qualité. Seul couac rencontré, sans gravité, l'erreur de la compagnie de transport le premier jour qui a fait attendre une heure les enfants d'Arcey se rendant à l'Isle-sur-Doubs.
- Le **séjour adolescent** de février a été également un franc succès. Trente-deux adolescents (8 par secteur) se sont rendus en séjour dans les Vosges.
- Le **FDVA** (Fond de Développement pour la Vie Associative) est depuis 2018 renforcé dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. Ce fonds d'état finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations.

Le financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives). Ce fonds est géré au niveau départemental.

Pour le Doubs, l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, c'est pourquoi il est important d'en parler autour de nous et d'inciter nos associations à déposer des dossiers.

Victor ZUAN, membre de la commission départementale chargée de la gestion et la distribution de ce fonds, complète et précise ces propos.

4. GEMAPI : Conventions de partenariat avec le SMAMBVO

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la CC2VV a transféré sa compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) concernant la rivière Ognon.

Dans ce cadre, le SMAMBVO met en place les programmes de travaux sur nos affluents, sur validation de la CC2VV.

Une participation forfaitaire est demandée annuellement concernant l'appui technique et administratif du Syndicat. Pour l'année 2019, ce montant s'élevait à 5000 €. Il est nécessaire d'établir une convention concernant la prestation 2019.

Par ailleurs, le SMAMBVO ne peut pas prendre en charge la totalité des coûts sur l'ensemble du bassin versant. Il est donc nécessaire de mettre en place une convention financière précisant les participations des EPCI pour l'année 2020 en lien avec la réalisation des actions. Cela concerne le reste à charge de l'investissement ainsi que le reliquat de TVA non pris en charge par l'Etat.

CRENU	Montants HT	Reste à charge EPCI	Participation reliquat FCTVA	Coût total EPCI
Etude tranche 1	25 570.00 €	5 114.00 €	80.59 €	5 194.59 €
Etude tranche 2	56 552.50 €	11 310.50 €	178.25 €	11 488.75 €
Etude tronçons 9 et 10	20 980.00 €	4 196.00 €	66.12 €	4 262.12 €
Travaux tranches 1 et 2	121 515.80 €	24 303.16 €	383.01 €	24 686.17 €
Crenu à Avilley (étude complémentaire)	16 420.00 €	3 284.00 €	51.74 €	3 335.74 €
		Sous total études et travaux		48 967.37 €
		Assistance technique et réglementaire		6 000.00 €
		Assistance administrative et fonctionnement		1 800.00 €
		TOTAL		56 767.37 €

Les travaux étant financés à hauteur de 80 %, le reste à charge pour la CC2VV est donc de 20 % plus le reliquat de TVA.

Discussions / réactions

➤ Pour illustrer ces propos, Emmanuel SPADETTO propose de présenter les travaux réalisés sur le ruisseau du CRENU lors d'un prochain conseil communautaire.

➤ Georges GARNIER demande si, budgétairement, cette participation s'ajoute aux cotisations GEMAPI (82 k€ environ) recouvrées chaque année par la CC2VV.

Emmanuel SPADETTO et David VERMOT expliquent que cette participation sera bien couverte par les cotisations GEMAPI de 2018, 2019 et 2020. En effet, si les recettes de la taxe GEMAPI ont été régulières depuis 2018, les dépenses afférentes à cette compétence l'ont moins été, souvent inférieures aux recettes. Ils rappellent que les recettes GEMAPI ne peuvent être affectées uniquement qu'à des dépenses en lien avec cette compétence.

Un plan pluriannuel dépenses / recettes sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire pour clarifier ces éléments et démontrer que la taxe GEMAPI couvre l'ensemble des dépenses liées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le SMAMBVO concernant la prestation de services pour l'année 2019, d'un montant de 5 000 €

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le SMAMBVO concernant le programme de travaux sur les affluents et l'assistance technique et administrative pour l'année 2020, d'un montant de 56 767.37 €

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

5. Régie EAU et ASSAINISSEMENT : Acquisition d'un logiciel de facturation

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que, suite au transfert des compétences au 1er janvier 2020, la facturation de l'eau potable et de l'assainissement est du ressort de la CC2VV. La régie intercommunale doit donc se munir d'un logiciel de facturation propre à l'eau et à l'assainissement afin de pouvoir en réaliser la facturation sur le périmètre.

Le choix proposé au conseil communautaire est d'opter pour un logiciel spécifique offrant des possibilités multiples d'extensions et pouvant assurer une gestion optimale de la facturation, de la base de données « abonnés » et un suivi des réclamations

Au-delà de la gestion de la facturation, il rappelle qu'il serait important d'équiper le personnel opérationnel d'appareils de terrain déportés de relève, en lien avec le logiciel de facturation et synchronisant les index relevés de manière instantanée.

Une consultation donc été réalisée en ce sens.

L'analyse des offres étant finalisée, le comparatif ci-dessous est soumis aux membres du conseil communautaire :

1/ OFFRE DE LA SOCIETE INCOM : Logiciel ANEMONE :			2/ OFFRE DE LA SOCIETE JVS : Logiciel OMEGA :		
Licences :		3 950 €	Licences :		5 845 €
Matériel de mobilité :		1 791 €	Matériel de mobilité :		1 688 €
Logiciel de gestion des tournées :		3 600 €	Logiciel de gestion des tournées :		780 €
Prestations :		24 555 €	Prestations :		26 548 €
Redevance annuelle (incluant L'hébergement à distance) :		6 355 €	Redevance annuelle (incluant L'hébergement à distance) :		4 926 €
TOTAL :		40 251 €	TOTAL :		39 787 €
Options :			Options :		
Portail « abonnés » :	de	8 500 €	Portail « abonnés » :		4 706.25 €
	A	13 500 €	Droits annuels :		1 176.19 €
Droits annuels :		1 200 €			

Outre le prix, légèrement plus intéressant pour le logiciel OMEGA, les retours d'expériences des utilisateurs consultés sur d'autres collectivités confirment une utilisation du logiciel intuitive, pratique et assez simple.

D'autre part, M. SPADETTO précise à l'assemblée que le fournisseur de ce logiciel a accepté de faire un effort financier non négligeable, prouvant sa volonté de travailler avec notre EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide l'offre commerciale de la société JVS pour l'achat du logiciel de gestion et facturation « OMEGA » pour le service EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la CC2VV

- autorise le Président à signer le devis et tous documents nécessaires à cette transaction

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

6. EAU POTABLE – Avenant au contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau

Il est rappelé à l'assemblée que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avait conditionné les aides relatives aux projets de travaux « eau potable » au transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT à l'intercommunalité.

Le contrat ZRR signé entre la CC2VV et l'AERMC, pour le volet assainissement (cf. délibération n° 2019/99 du 26/09/19), doit donc faire l'objet d'un avenant pour y intégrer les projets d'eau potable.

Le tableau des opérations concernées est présenté en séance :

Commune ou Syndicat	Maître ouvrage	Etudes/Travaux*	Type de travaux	Montant estimé	Date de réalisation de l'Ordre de Service	Orientation
ABBENANS	CC2VV	Réhabilitation de 66 m du réseau AEP devant la mairie	Réhabilitation réseau AEP	16 719	2019	ZRR
ABBENANS	CC2VV	Création d'une canalisation d'interconnexion entre la station de pompage d'Abbenans et le réseau de Cubry	Création d'une interconnexion du réseau AEP	196 000	2020	ZRR
ANTEUIL	CC2VV	Création d'une canalisation d'interconnexion avec le SIE de Clerval au niveau du réseau d'Anteuil pour aller rejoindre le captage de Glainans	Création d'une interconnexion du réseau AEP	355 000	2020	ZRR
HUANNE MONTMARTIN	CC2VV	Réhabilitation conduite AEP Montée Montmartin	Réhabilitation réseau AEP	78 000	2019	ZRR
HYEMONDANS LANTHENANS	CC2VV	Création d'une canalisation d'interconnexion via Anteuil-Glainans jusqu'au réservoir de Lanthenans, puis distribution en gravitaire sur Lanthenans et Hyémondans via l'interconnexion existante	Création d'une interconnexion du réseau AEP	510 000	2021	ZRR
ISLE SUR LE DOUBS	CC2VV	Traitement des CVM sur conduite PVC rue Coteaux	Réhabilitation réseau AEP	300 000	2021	ZRR
ROUGEMONT	CC2VV	Remplacement conduite de refoulement de la station de pompage aux châteaux d'eau, avec passage sous la rivière 2,2 km	Réhabilitation réseau AEP	300 000	2021	ZRR
ROUGEMONT	CC2VV	Réhabilitation de la conduite de Morchamps village 350m	Réhabilitation réseau AEP	55 000	2021	ZRR
ROUGEMONT	CC2VV	Réhabilitation de la conduite alimentation village de Morchamps sur 500m	Réhabilitation réseau AEP	50 000	2021	ZRR
ROUGEMONT	CC2VV	Réhabilitation ancien réservoir chambre à vanne	Réhabilitation Vannage réservoir	15 000	2020	ZRR
ROUGEMONT	CC2VV	Réhabilitation armoire électrique + pompes + armoire chlore	Réhabilitation station pompage	35 000	2020	ZRR
SOURANS	CC2VV	Création d'une canalisation d'interconnexion via le réservoir de Lanthenans jusqu'au réservoir de Sourans	Création d'une interconnexion du réseau AEP	198 000 €	2021	ZRR
SOYE	CC2VV	Réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable phase 1	Réhabilitation réseau AEP	394 000 €	2020	ZRR
SOYE	CC2VV	Réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable phase 2	Réhabilitation réseau AEP	100 000 €	2020	ZRR
TOURNANS	CC2VV	Réalisation d'un captage de la nouvelle source et mise en place d'une conduite d'environ 130m jusqu'à la station de pompage actuelle	Création d'un nouveau captage	20 000 €	2019	ZRR
TOURNANS	CC2VV	Réhabilitation conduite AEP sur la Craie + Rue de l'église (environ 350mL)	Réhabilitation réseau AEP	176 000 €	2020	ZRR
UZELLE	CC2VV	Réhabilitation réseau d'eau potable : 400 m	Réhabilitation réseau AEP	189 000 €	2021	ZRR

SIE ROUGEMONT	SIE jusqu'au 30/06/2020 et ensuite CC2VV	Réhabilitation de 760ml de conduite entre virage Nans entrée Cuse	Réhabilitation réseau AEP	50 993 €	2021	ZRR
SIE ROUGEMONT	SIE jusqu'au 30/06/2020 et ensuite CC2VV	Réhabilitation de 1100ml de conduite entre virage Nans et montant au château	Réhabilitation réseau AEP	91 272 €	2021	ZRR
SIE ROUGEMONT	SIE jusqu'au 30/06/2020 et ensuite CC2VV	Réhabilitation de la conduite entre le Château de Bournel et le réservoir Golf Cubry	Réhabilitation réseau AEP	61 333 €	2021	ZRR
SIE ROUGEMONT	SIE jusqu'au 30/06/2020 et ensuite CC2VV	Réalisation du Marnage du réservoir de Gondenans Les Moulins	Réhabilitation réseau AEP	15 000 €	2021	ZRR
Global CC2VV	CC2VV	Installation de la télégestion et des suivi des ressources sensibles sur les différentes infrastructures d'adduction d'eau potable (comprend la fourniture et l'installation des appareils de télégestion et des équipements de mesures de niveaux et de fonctionnement.. Cf Doc "détail contractualisation CC2VV", onglet : "Télégestion, suivi ressources")	Optimisation et sécurisation du suivi des installations de production et de distribution deau potable	165 000 €	2020	3
Global CC2VV	CC2VV	Réhabilitation et sécurisation des stations production d'eau potable (pompage, traitement...) Cf Doc "détail contractualisation CC2VV", onglet : "Réhab et sécu stations prod")	Optimisation et sécurisation du suivi des installations de production et de distribution	191 200 €	2020	ZRR
Global CC2VV	CC2VV	Mise en place de comptages pour optimisation du suivi et des pertes (Cf Doc "détail contractualisation CC2VV", onglet : "comptage")	Optimisation et sécurisation du suivi des installations de production et de distribution	97 000 €	2020	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant au contrat ZRR AERMC/CC2VV sur la base des travaux d'eau potable du territoire présentés en séance.

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

7. ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 1 sur BP 2020

Emmanuel SPADETTO, Vice-président, rappelle à l'assemblée que, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2020 « régie assainissement », un remboursement anticipé de deux prêts relais avait été envisagé :

- 480 000€ d'une part
- 68 000€ d'autre part

Le capital de ces deux emprunts sera finalement remboursé en 2021.

Il est donc nécessaire de diminuer le compte 1641, pour l'exercice 2020, de 550 000€.

Après délibération, le conseil communautaire, valide la décision modificative suivante, sur le budget annexe « régie assainissement » :

Compte 1641 : diminution de 550 000 €

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

8. Tourisme : Modification des tarifs de la régie « Office du Tourisme »

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge du tourisme, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal à Rougemont et le Bureau d'Informations Touristiques à L'Isle sur le Doubs commercialisent des produits, via une régie.

Pour la 1^{ère} année, notre territoire va figurer dans le passeport touristique édité par Doubs Tourisme pour les activités suivantes :

- Une entrée gratuite au Musée de la Mémoire et de la Paix de Pays-de-Clerval,
- Une réduction de 5 € sur la location de vélos proposée par la CC2VV.

Par ailleurs, il rappelle que l'Office de Tourisme et le B.I.T. peuvent commercialiser ce passeport.

Il conviendra d'en acheter auprès de Doubs Tourisme, au prix de 5 € l'unité, et de les commercialiser au prix de 10 € l'unité (*prix public imposé*). Pour cela, Il est nécessaire de rajouter, aux tarifs existants de la régie « Office du tourisme », la prestation : « Passeport touristique Offre + » à 10 € (dix euros) et la réduction de 5 € (cinq euros) proposée pour la location de vélos aux porteur du coupon contenu dans l'Offre +.

Les nouveaux tarifs de la régie « Office du Tourisme » proposés au vote du conseil communautaire sont les suivants :

Produits en vente à l'Office de Tourisme		
Libellé du produit	tarifs en €	
Tarifs inchangés	<i>Aimer la Franche-Comté</i>	11
	<i>Cuisine Franc-Comtoise d'hier et d'aujourd'hui</i>	5,5
	<i>La Franche-Comté à Vélo</i>	5,95
	<i>Fermes-auberges et auberges de montagne de Franche-Comté</i>	5,95
	<i>Carte IGN Franche-Comté touristique et routière</i>	5,89
	<i>Bande dessinée Rahan</i>	11,5
Nouvelle prestation	Passeport Touristique Offres +	10 €

Location de vélos						
		VTT adulte	vélo enfant	VAE	remorque	porte bébé
Tarifs inchangés	<i>1/2 journée</i>	10,00 €	5,00 €	15,00 €	5,00 €	2,00 €
	<i>journée</i>	15,00 €	10,00 €	20,00 €	8,00 €	3,00 €
	<i>Week-end (V,S,D ou S,D,L)</i>	25,00 €	15,00 €	35,00 €	15,00 €	4,00 €
	<i>semaine</i>	40,00 €	30,00 €	60,00 €	30,00 €	10,00 €
Nouvelle prestation	sur présentation du coupon du livret Offres +	réduction de 5 €				
Culture						
Tarifs inchangés	<i>billetterie</i>					5 €
	<i>gratuit moins de 18 ans, agents de la CC et résidents des structures pour personnes handicapées du territoire</i>					

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la nouvelle grille tarifaire de la régie « Office du tourisme » ci-dessus
- autorise le Président à engager toutes les démarches en lien avec cette modification

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

9. Poursuite de la procédure de protection de captage des sources sur la commune de Tournans

Emmanuel SPADETTO, Vice-président informe l'assemblée que la procédure de protection de captage des sources, initiée par la commune de Tournans, arrive bientôt à son terme. Le dossier d'enquête publique a été validé par la Préfecture.

Toutefois, il précise aux conseillers communautaires que la compétence étant désormais passée à la Communauté de communes, il convient de délibérer pour permettre le lancement de l'enquête publique.

Dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages des sources « principale », « du lavoir » et « de Fontaine Henry » et après délibération, le conseil communautaire :

- Adopte la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées,
- Adopte le dossier d'enquête publique,
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des participants.

Il profite de ce dernier conseil communautaire du mandat pour rendre un hommage appuyé aux élus présents qui ont décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont pendant des décennies œuvré quotidiennement dans leurs communes et à la communauté de communes, dans l'intérêt général et pour le bien-être de la population.

Le Président lève la séance à 20h30.

A Pays de Clerval, le 26 mars 2020

**Le secrétaire de séance,
Rémy NAPPEY**



**Le Président,
Bruno BEAUDREY**

